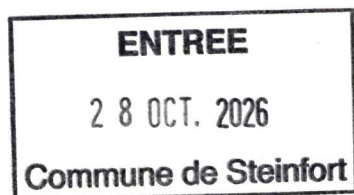




Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature



Administration communale de Steinfort

4, Square Patton
L-8443 STEINFORT

Concerne : Convocation à la prochaine séance du comité du syndicat SICONA-Centre

Madame, Monsieur le bourgmestre,

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, je vous transmets une copie de la convocation du comité du Syndicat intercommunal SICONA-Centre à sa prochaine séance.

Je vous prie de bien vouloir en informer les membres de votre conseil communal et de la porter à la connaissance des habitants de votre commune.

Vous remerciant d'avance, je vous présente, Madame, Monsieur le bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mersch, le 26 octobre 2026

Pour le bureau du SICONA-Centre,

Le Président,
(s.) Michel REILAND

Le Secrétaire-rédacteur,
(s.) Alex WEBER

Extrait de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18.- Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

La deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

INVITATION

Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

Conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du comité du SICONA-Centre, laquelle se tiendra **mercredi 11 novembre 2026 à 19 :00 heures dans la salle des chevaliers au Château de Mersch, Place St. Michel à Mersch**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour – Approbation.
2. Rapport de la séance du comité du 24 juin 2026 – Approbation.
3. Budget rectifié 2026 et budget 2027 – Présentation et discussion.
4. Personnel :
 - 4.1. Création, sous le statut de salarié à tâche manuelle, d'un poste à tâche complète (100%) d'ouvrier qualifié dans le groupe de salaire E de la convention collective des salariés de l'État – Décision.
 - 4.2. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à tâche complète (100%) de scientifique dans la catégorie d'indemnité A, groupe A1, sous-groupe scientifique et technique – Décision.
 - 4.3. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste à tâche complète (100%) de conseiller pacte nature dans la catégorie d'indemnité A, groupe A1, sous-groupe scientifique et technique – Décision.
 - 4.4. Adaptation d'un poste existant de scientifique dans la catégorie d'indemnité A, groupe A1, sous-groupe scientifique et technique, par augmentation de 6 heures de la tâche hebdomadaire afin de la porter à 75% d'une tâche complète, par rapport à 60% actuellement – Décision.
 - 4.5. Adaptation d'un poste existant de guide-pédagogique dans la catégorie d'indemnité B, groupe B1, sous-groupe technique, par augmentation de 5 heures de la tâche hebdomadaire afin de la porter à 100% d'une tâche complète, par rapport à 87,5% actuellement – Décision.
5. Finances :
 - 5.1. Création, respectivement modification de certains tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le syndicat – Décision.
 - 5.2. Adaptation de la durée d'amortissement comptable d'un projet d'investissement – Décision.
 - 5.3. Budget rectifié 2026 et budget 2027 – Décision.
6. Contrats et conventions :
 - 6.1. Adaptation par voie d'avenant de la convention de coopération modifiée du 12 novembre 2015 entre le SICONA-Centre et le SICONA-Sud-Ouest – Décision.
 - 6.2. Acte notarié relatif à l'acquisition de fonds de la part des conjoints Steffen-Majerus, situés dans la commune de Saeul, en vue d'y réaliser des mesures en faveur de la biodiversité – Approbation.
 - 6.3. Convention de bail à ferme avec M. Steffen pour l'exploitation d'un terrain agricole – Approbation.
 - 6.4. Convention pour l'utilisation du logo « *Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair* » – Approbation.



Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature

Séance du Comité

- 6.5. Conventions de production dans le cadre du projet « *Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair* » – Approbation.
- 6.6. Convention communale dans le cadre du projet « *Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair* » – Approbation.
- 6.7. Résiliation d'une convention dans le cadre du projet « *Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair* » – Approbation.
- 7. Divers.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les délégué(e)s, nos meilleures salutations,

Mersch, le 26 octobre 2026
Pour le bureau du SICONA-Centre,

Le Président,
(s.) Michel REILAND

Le Secrétaire-rédacteur,
(s.) Alex WEBER